

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-60

Séance du MERCREDI 3 OCTOBRE 2018

Date de la convocation		
26/09/2018		
Date de l'affichage		
26/09/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	7	1

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joseph FROMIGUE, vice-Président, mandaté exceptionnellement par André CAZERES, Président, pour assurer la présidence de la séance.

Présents :

M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Marianne SARTHOU – Brigitte CAPOU – Catherine LISSARRAGUE
MM. Jean-Baptiste RAMON – Pierre CAPOU - Alain LARROUDE

Absents excusés :

Mme Françoise TREY ; MM. André CAZERES – Christian COUMET

Secrétaire de séance : Mme Marianne SARTHOU est désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

RESTRUCTURATION-REHABILITATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU : AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT

Le Vice-Président rappelle que par délibération en date du 23 août 2017, le Conseil Syndical a décidé de retenir l'offre de la société COLAS pour un montant de 57 630,00 HT pour effectuer les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets.

Le marché a été notifié le 14 septembre 2017 et les travaux effectués en octobre 2017.

Deux prestations ont été déduites du marché en cours d'exécution pour un total de - 3 810 HT :

- Pose d'un bac à graisse = - 3110,00 HT
- Plan de recollement ; - 1 u = -700 HT

Le montant du marché correspondant est ainsi ramené de 57 630 HT à 53 820 HT.

Sur proposition du Vice-Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés (huit voix pour) :

DECIDE

- **DE VALIDER** l'avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise COLAS pour les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets ramenant le marché de 57 630 HT à 53 820 HT,
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant correspondant et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

